

## NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription restauration scolaire, péri et extrascolaire 2022-2023 accompagné du règlement intérieur.

Le dossier d'inscription doit être ramené **avant le 13/07/2022** :

- Au siège de la communauté de communes : 37 avenue de la Gailloue 32 220 Lombez.
- Renvoyé par mail à l'adresse : [contact@ccsaves32.fr](mailto:contact@ccsaves32.fr)

**Aucun dossier ne doit être remis à l'école ou à l'ALAE.**

Un accusé de réception vous sera remis au plus tard 7 jours ouvrés après la réception du dossier :

- Par mail, si vous renvoyez le dossier par voie dématérialisée,
- Remise du coupon ci-dessous si vous venez déposer le dossier en mains propres

Si vous n'êtes pas en possession d'un accusé de réception de notre part, vous ne pourrez faire aucune réclamation sur les conséquences de la non-réception du dossier par nos services.

**Nous vous invitons à lire le règlement intérieur avec le plus grand intérêt.**

### INFORMATION « PORTAIL FAMILLE »

**Adresse du portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/CdcDuSaves32220/accueil>**

S'il s'agit d'une première inscription, vous pourrez demander (par téléphone : 05 62 62 68 70 ou par mail : [contact@ccsaves32.fr](mailto:contact@ccsaves32.fr)) un code abonné qui vous permettra de consulter votre espace famille et procéder à des modifications de réservation à la restauration scolaire ou des inscriptions à l'ALSH tout au long de l'année.

Vous y trouverez également des informations concernant les différents services (menus des restaurant scolaire, service minimum en cas de grèves par exemple...).

Cette année, plusieurs nouveautés à compter de la rentrée de septembre 2022 :

### 1- Mise en place de la tarification sociale pour les repas de la cantine.

L'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum. Les élus de la Communauté de Communes du Savès ont souhaité s'inscrire dans cette démarche. Soucieux de mettre en place une politique sociale, le conseil communautaire a ainsi délibéré le 27/06 dernier sur une baisse conséquente des tarifs et une modularité en fonction des revenus.

A compter de septembre 2022, les nouveaux tarifs pour les repas de cantine seront les suivants :

Quotient familial	Repas facturés aux parents
Quotient jusqu'à 442	0.50 €
Quotient de 443 à 700	0.70 €
Quotient de 701 à 1000	1.00 €
Quotient supérieur à 1001	3.40 €

Ces tarifs sont fixés pour 3 ans. Afin d'en bénéficier pensez à fournir vos attestations de quotient familial ou votre dernier avis d'imposition. Sans justificatif, la tranche la plus forte (> 1001) s'appliquera.

### 2- Reprise en régie de l'ALSH de Samatan (mercredi et vacances scolaires) et création d'un jardin d'enfants (mercredi) pour les 2 - 6 ans sur l'école maternelle de Lombez

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 la Communauté de Communes du Savès gèrera l'accueil des enfants le mercredi et les vacances scolaires sur le site de l'école de Samatan à la place de la MJC de Monblanc et du Savès. Toutes les informations pratiques (inscription, tarifs...) se retrouvent dans le règlement intérieur.

De plus, pour répondre au besoin des familles, la Communauté de Communes du Savès crée un jardin d'enfants sur le site de l'école maternelle de Lombez à partir du 21 septembre 2022. Ce jardin d'enfants accueillera les enfants de 18 mois à l'anniversaire de leur 6 ans le mercredi hors vacances scolaires. Les modalités d'inscription seront disponibles pour la rentrée scolaire.

✂ .....

#### CONFIRMATION DE DEPOT

Merci de pré-remplir le coupon ci-dessous que nous vous remettrons en mains propres à la Communauté de Communes du Savès (37 avenue de la Gailloue 32 220 Lombez) :

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE ..... ;

A bien déposé le dossier d'inscription à la restauration scolaire péri et extrascolaire pour l'année 2022-2023.

Ce dernier a été reçu en main propre le .....

A Lombez,

